



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CAR/315**

Le 8 avril 2011

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications**  
– **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation révisée**

A la réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R (Services de Terre) qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2010, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation révisée par correspondance, conformément aux dispositions du § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

Comme indiqué dans la Lettre circulaire 5/LCCE/23 du 28 janvier 2011, la période de consultation pour l'adoption proposée de la Recommandation a pris fin le 28 mars 2011. Une objection à la révision de la Recommandation UIT-R F.758-4 a été reçue d'une administration, dans la période d'examen de deux mois spécifiée.

Par conséquent, conformément au § 10.2.1 de la Résolution UIT-R 1-5 et après avoir consulté le Président de la Commission d'études 5, le Document 5/209(Rév.3) a été renvoyé au Groupe de travail 5C pour nouvel examen.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications